

Arrêté

Générale

modern

Arrêté n° 2002-0051/PR/MHUEAT portant approbation du budget prévisionnel de l'exercice 2002 de la Société Immobilière de Djibouti (S.I.D).

n° 2002-0051/PR/MHUEAT

Ministère
MINISTÈRE DE L'HABITAT, DE L'URBANISME, DE L'ENVIRONNEMENT ET DE L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

Date de publication
12 janvier 2002

Numéro JO
n° 1 du 15/01/2002

Date du numéro
15 janvier 2002

INTRODUCTION

LE PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE, CHEF DU GOUVERNEMENT

VISAS

VU La constitution du 15 septembre 1992

VU La loi n°12/AN/1998 du 11 mars 1998 portant réforme des Sociétés d'Etats, des Sociétés d'Economie Mixte et des Etablissements Publics à caractère Industriel et Commercial

VU Le décret n°00-0015/PR/MHUEAT portant modification des statuts de la Société Immobilière de Djibouti

VU Le décret n°2001-0137/PRE du 04 juillet 2001 portant nomination des membres du Gouvernement

VU Le décret n°99-0077/PR/MFEN portant réforme des Sociétés d'Etat, des Sociétés d'Economie Mixte et des Etablissements Publics à caractère Industriel et Commercial

VU Le décret n°99-0117/PREdu 27 juillet 1999 portant rachat par l'Etat Djiboutien des parts détenues par l'AFD dans le capital de la société Immobilière de Djibouti.

VU L'arrêté n°11/EAP/PL/L du 08 août 1956 portant création de la Société Immobilière de Djibouti

VU L'arrêté n°2000-027/MHUEAT portant désignation des membres du Conseil d'Administration de la Société Immobilière de Djibouti

VU La délibération n°1/SID/01 du 12 novembre 2001 du Conseil d'Administration de la Société Immobilière de Djibouti

SUR Proposition du Ministre de l'Habitat, de l'Urbanisme, de l'Environnement et de l'Aménagement du Territoire. Le Conseil des Ministres entendu en sa séance du Jeudi 03 Janvier 2002.

TEXTE INTÉGRAL

Article 1er

Le budget prévisionnel de l'exercice 2002 de la Société Immobilière de Djibouti s'établit comme suit : Re-
cettes..... 219 028 747 FD Dépenses..... 145 151 383
FD Soit un résultat bénéficiaire de..... 73 877 364 FD

Article 2

Le présent arrêté sera enregistré, exécuté et publié au Journal Officiel.

*Le Président de la République
chef du Gouvernement*

ISMAÏL OMAR GUELLEH